

ORDONNANCE COLLECTIVE

Hors établissement (GMF, GMF-U, clinique réseau, cabinet privé)

TITRE DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE	Numéro
Initier des mesures diagnostiques complémentaires aux protocoles médicaux nationaux d'ajustement de la médication antidiabétique et antihypertensive	OC-CISSS-124
Référence à un protocole <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Ajustement de la médication antidiabétique dans le diabète de type 2 (INESSS n° 628004) Ajustement de la médication antihypertensive de première intention (INESSS n° 628002)	
Date d'entrée en vigueur	2019-12-02
Date de la dernière révision	30 septembre 2024
Date prévue de la prochaine révision	30 septembre 2027

Objectif visé

Contribuer au suivi de l'utilisateur diabétique ou hypertendu.

Professionnel ou personne habilité à décider d'appliquer l'ordonnance collective

Infirmière

Exigence

Aucune

Lieu d'application

Toutes les installations

Service(s) visé(s)

- Groupe de médecine familiale (GMF)
- Groupe de médecine familiale universitaire (GMF-U)
- Service transitoire du guichet d'accès à la première ligne (GAP)

Situation(s) clinique(s) ou clientèle(s) visée(s)

Usager âgé de 18 ans et plus atteint de diabète de type 2 ou d'hypertension artérielle, pour lequel une ordonnance individuelle d'ajustement (OIA) valide a été remplie par le médecin ou par l'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne (IPSPL) traitant.

Activité professionnelle visée

Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

Indication

Aucune

Limite(s) ou situation(s) exigeant une consultation médicale obligatoire

Se référer à la section *Situations exigeant une attention particulière, une réévaluation ou une investigation supplémentaire* des protocoles médicaux nationaux suivants :

- n° 628002 - [Ajustement de la médication antihypertensive de première intention](#)
- n° 628004 - [Ajustement de la médication antidiabétique dans le diabète de type 2](#)

Communication avec le médecin traitant

Selon la méthode privilégiée par le médecin ou l'IPSPL (téléphone, courriel, fiche de liaison, etc.).

Directive(s) – Intervention(s)

1. Prendre connaissance des résultats antérieurs des analyses de laboratoire ciblées par la présente ordonnance collective.
2. Initier les demandes pour les examens diagnostiques suivants :

Suivi d'un usager hypertendu		
Examen diagnostique	Fréquence	Indications
Microalbuminurie	Annuellement	<ul style="list-style-type: none">• Chez l'usager diabétique.
Suivi d'un usager diabétique de type 2		
Examen diagnostique	Fréquence	Indications
Glycémie à jeun	Au besoin	<ul style="list-style-type: none">• Contrôle de la fiabilité du glucomètre ou s'il y a discordance entre les indicateurs du contrôle de la glycémie et les résultats obtenus par le glucomètre.
Électrocardiogramme (ECG) au repos	Chaque 3 à 5 ans	<ul style="list-style-type: none">• Âgé de 40 ans et plus• Âgé de plus de 30 ans et ayant un diagnostic de diabète depuis plus de 15 ans• Âgé de plus de 40 ans et planifie de pratiquer une activité physique très vigoureuse ou prolongée (ex. : course de compétition, course de fond ou entraînement par intervalle à haute intensité)• Présente des lésions aux organes cibles :<ul style="list-style-type: none">▪ Maladies microvasculaires▪ Maladies cardiovasculaires• Présente au moins un facteur de risque cardiovasculaire :<ul style="list-style-type: none">▪ ATCD familiaux de maladie cardio-vasculaire prématurée chez un parent au 1^{er} degré :<ul style="list-style-type: none">– Homme âgé de moins de 55 ans– Femme âgée de moins de 65 ans▪ Dysfonction érectile▪ Hypertension artérielle▪ Néphropathie chronique▪ Obésité (IMC supérieur à 30kg/m²)▪ Tabagisme actuel

3. Effectuer le suivi des résultats et aviser le médecin ou l'IPSPL traitant lors de résultat anormal ou nécessitant un suivi médical.

Outil(s) de référence et sources

Bakris, L. George, 2018. *Moderately increased albuminuria (microalbuminuria) in type 2 diabetes mellitus.*

Repéré à : <https://www.medilib.ir/uptodate/show/3089>

Canadian journal of cardiologie. (2020). *Hypertension Canada's 2020 Evidence Review and Guidelines for the Management of Resistant Hypertension.* Repéré à :

<https://www.onlinecjc.ca/action/showPdf?pii=S0828-282X%2820%2930188-4>

Canadian journal of diabetes. (2018). *Lignes directrices de pratiques cliniques 2018 Dépistage des maladies cardiovasculaires.* Repéré à :

<https://guidelines.diabetes.ca/CDACPG/media/documents/French%202018%20CPG/24-Screening-for-the-Presence-of-CVD-FR.pdf>

Diabetes Canada. (2020). *Guide de référence sur les lignes directrices de pratique clinique* Repéré à :

https://guidelines.diabetes.ca/GuideLines/media/Docs/french/CPG_Quick_Reference_Guide_PRINT_FR_2021.pdf

Hypertension Canada. (2020-2022). *Guide de pratique fondé sur les lignes directrices d'Hypertension Canada et portant sur la prévention, le diagnostic et le traitement de l'hypertension artérielle ainsi que sur l'évaluation des risques.* Repéré sur : https://hypertension.ca/wp-content/uploads/2020/10/2020-22-HT-Guidelines-FR_WEB.pdf

Institut national d'excellence en santé et service sociaux. (2023). *Ajustement de la médication antidiabétiques dans le diabète de type 2.* Repéré sur :

https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Ordonnances_collectives/Diabete/INESSS_Protocol_e-ajustement-antidiabetiques.pdf

Institut national d'excellence en santé et service sociaux. (2020). *Ajustement de la médication antihypertensive de première intention.* Repéré sur :

https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Ordonnances_collectives/Hypertension_arterielle/INESSS-Protocole_medical_national.pdf

Société québécoise d'hypertension artérielle. (2022). *Prise en charge des adultes atteintes d'hypertension artérielle* Repéré sur : <https://sqha2.hypertension.qc.ca/prise-en-charge-2/#prise-adultes>

Identification du médecin répondant

Médecin traitant ou l'IPSP. En l'absence de ceux-ci, se référer à l'un des médecins signataires de la présente ordonnance collective.

Identification du médecin prescripteur

Médecin traitant ou l'IPSP.

ORDONNANCE COLLECTIVE

Hors établissement (GMF, GMF-U clinique réseau, cabinet privé)

PERSONNES CONSULTÉES POUR LA VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE

IDENTIFICATION		SIGNATURE	DATE
Personne consultée :			
Nom :	Anne-Marie Larose		Mars 2024
Titre :	Conseillère Cadre en soins infirmiers	<input checked="" type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :	Dr Jordan Leroux-Stewart		Février 2024
Titre :	Médecin de famille	<input checked="" type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :	Dr Geneviève Gauthier		Mars 2024
Titre :	Médecin de famille et DRMG	<input checked="" type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	

Note : pour l'approbation par courriel, celui-ci doit comporter en pièce jointe la version pour laquelle la personne consultée donne son accord. Ceci permet d'assurer que la version finale a été présentée et entérinée.

ORDONNANCE COLLECTIVE

Hors établissement (GMF, GMF-U clinique réseau, cabinet privé)

Élaboré par : Annick Gagnon, Conseillère en soins infirmiers Mars 2024
Nom, Titre de la personne Date

COLLABORATEURS

Farah Lambert	
Conseillère en soins infirmiers	

SIGNATURES

Version originale approuvée par 30 septembre 2024
Docteur Paul-André Hudon Date
Président du conseil exécutif des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

Version originale approuvée par 30 septembre 2024
Monsieur Steve Desjardins Date
Directeur des soins infirmiers

ORDONNANCE COLLECTIVE

Hors établissement (GMF,GAP, GMF-U clinique réseau, cabinet privé)

LISTE DES MÉDECINS QUI ADHÈRENT À L'ORDONNANCE COLLECTIVE

Nom de la clinique : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____

NOM	# DE PERMIS	DATE (aaaa/mm/jj)	SIGNATURE